

## **Accessibilité des locaux professionnels : la CSMF demande le déblocage d'aides pour les cabinets médicaux**

Le Conseil Confédéral de la CSMF, réuni à Paris le 11 octobre 2014, a pris acte de la parution des ordonnances concernant la mise en accessibilité des locaux professionnels à l'accès des personnes en situation de handicap.

Ces ordonnances prévoient que les médecins libéraux, qui ne l'ont pas encore fait, doivent s'engager dans la démarche de mise aux normes, afin de respecter le calendrier du 31 décembre 2014.

Toutefois, la CSMF rappelle que les médecins libéraux, dont les honoraires n'ont pas été réévalués de longue date, ont besoin d'être soutenus par le Gouvernement pour supporter le coût d'une telle mise aux normes.

La CSMF demande qu'un dispositif d'aide sous la forme de dotations spécifiques, de mesures de défiscalisation, de prêts à taux Zéro soit mis en œuvre au plus vite.